

Archives départementales du Morbihan

**Archives de l'abbaye de Langonnet
(ordre de Cîteaux)**

1625-1798

Répertoire numérique détaillé

1 H 1-8

Marie Thouvenot ; coordonné par Maud Sallansonnet

**2019
Vannes**

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_00000001H

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Archives de l'abbaye de Langonnet (ordre de Cîteaux)

Dates extrêmes :

1625-1798

Niveau de description :

fonds

Métrage conservé (ml) :

0.1

CONTEXTE

Présentation du producteur :

L'abbaye cistercienne de Langonnet est située à l'est du bourg de Langonnet, sur la rive droite de l'Ellée. Elle dépend de l'ancien diocèse de Cornouaille et a droit de basse, moyenne et haute-justice sur ses sujets à Gourin, Langonnet, Le Faouët, Ploërdut, Priziac, Plouray et Saint-Tugdual (pour l'actuel département du Morbihan), Glomel, Paol, Plévin et Tréogan (pour l'actuel département des Côtes-d'Armor), Carhaix, Motreff et Saint-Hernin (pour l'actuel département du Finistère). La disparition des actes anciens rend difficile l'établissement d'une chronologie certaine la concernant. D'après dom Taillandier, elle est fondée par le duc Conan III le 20 juin 1136¹. Fille de l'abbaye de l'Aumône², elle essaime quelques décennies plus tard, son abbé Saint Maurice entreprenant en 1170 la fondation du monastère de Carnoët, avec le concours de Conan IV. Comme d'autres établissements ecclésiastiques français, l'abbaye de Langonnet connaît un déclin spirituel et matériel au XVI^e siècle, marqué par l'institution d'abbés commendataires à partir de 1536 puis par d'importants ravages dans l'abbaye pendant les guerres de la Ligue. Le siècle suivant est celui des reconstructions, notamment celle de l'église, entreprise en 1637. C'est aussi un siècle de réforme pour l'abbaye de Langonnet, qui accepte en 1670 la stricte observance de Cîteaux. À la veille de la Révolution, le 4 février 1788, le bâtiment conventuel est en partie incendié. La Révolution venue, l'abbaye ne compte plus que six religieux et est saisie comme bien national. Son mobilier et plusieurs de ses dépendances sont vendus en 1791 tandis que les bâtiments et ses dépendances immédiates sont affectés en 1807 à l'établissement d'un haras. Vers 1850, les pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie achètent l'ancien monastère pour y fonder un scolasticat pour leur congrégation, un collège et une colonie agricole pour enfants.

¹ Cf. TAILLANDIER (dom Charles), « Catalogue historique des évêques et abbés de Bretagne », in *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. II, p. CXXI.

² Cette filiation fait l'objet de débats. Des explications sont données à ce sujet dans DUFIEF (André), *Les cisterciens en Bretagne : XII^e -XIII^e siècles*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 1997, p. 74.

Historique de conservation :

De premières destructions frappent les archives de l'abbaye de Langonnet à la fin du XVI^e lors des guerres de la Ligue³ puis au cours de l'incendie qui touche le monastère le 4 février 1788. Dans un procès-verbal de descente à l'abbaye des 9, 12, 13 et 14 février 1788, plusieurs témoignages décrivent en détail la disparition de nombreux titres mais aussi le sauvetage d'une partie des archives, transportées à la hâte et de nuit vers un cabinet épargné par les flammes⁴.

Malgré ces destructions, le fonds d'archives de l'abbaye de Langonnet est encore considérable à la fin du XVIII^e siècle. Se rendant les 23 et 27 janvier 1790 dans la salle voûtée où les archives de l'abbaye ont été transportées depuis peu, le juge et le greffier de la sénéchaussée de Gourin examinent les titres et dénombrent une cassette contenant 265 pièces de papiers « tant anciens que modernes » ainsi que 290 ou 291 liasses, réparties dans dix armoires⁵. Quelques premiers documents sont transportés de l'abbaye vers le siège du district du Faouët le 16 octobre 1790. Le mauvais état⁶ des documents restants, exposés à l'humidité, encourage le directoire à procéder rapidement à leur transfert pour assurer leur conservation, les 17 et 18 décembre 1790⁷.

Entre les 290 ou 291 liasses recensées en 1790 et l'unique liasse actuellement conservée aux Archives départementales du Morbihan – à laquelle il faut ajouter douze liasses de papiers de justice en série B et quelques documents aux Archives départementales du Finistère –, l'écart est immense. Les recherches menées par l'archiviste Louis Rosenzweig au XIX^e siècle pour retrouver les documents disparus ont été vaines⁸. Si aucune source ne permet actuellement d'expliquer de façon certaine la disparition de la quasi-totalité du fonds, l'un des interlocuteurs de Louis Rosenzweig, l'amiral Le Goarant de Tromelin, suppose qu'ils aient pu être brûlés lors de l'entrée des chouans au Faouët en 1800⁹.

³ Cf. LE MENE (Joseph-Marie), *Abbayes et prieurés du diocèse de Vannes*, Vannes, Galles, 1902, p. 295.

⁴ Cf. AD56, 1 H 4. Le témoignage le plus complet est celui de dom Louis Quiniou, religieux. Ce dernier indique « qu'il est à pleine connaissance que les archives ont été transportés sans aucun ordre et avec beaucoup de confusion du lieu de leur dépôt ordinaire à un cabinet de l'abbatiale donnant sur le nord et sans clef ; qu'il ignore si on en a perdu ou non, mais qu'ayant été nécessité de faire les transports dans l'obscurité de la nuit et de confier les papiers au premier venu, il est à craindre qu'il en est beaucoup de perdu, ce qu'il ne peut cependant affirmer, la vérification n'étant point faite ». Il déclare par ailleurs « que l'entresol au-dessus du cabinet et de l'alcôve de la procure étaient pleins de papiers, que parmi ces papiers il se trouvait plusieurs liasses de procédure, beaucoup de papiers, d'anciens comptes et peut être des titres très intéressants pour la maison, mais dont il n'avait pas de connaissance, que ces papiers se sont trouvés brûlés et que le lendemain de l'incendie, il en a vu le triste restes tous brûlés et charbonnés » ; il ajoute enfin « qu'il devait se trouver à la procure des papiers de la plus grande importance tels que les aveux au roy passé à la réformation et contredit de Bougy sous Hennebond et Gourin et plusieurs constituts, et qu'il ignore si on les a sauvés ».

⁵ Cf. AD56, B 2404.

⁶ Cf. AD56, Q 296. Un extrait du registre des délibérations du directoire du district de Faouët du 16 octobre 1790 rapporte le dépôt par deux religieux des pièces suivantes : deux cahiers rentiers cotés et chiffrés le 1er novembre 1783, un registre de lods et ventes (1774-1790), un relevé de lods et ventes, un registre de supplément à la recette de la mense conventuelle, dix-huit actes de ferme de métairies et dîmes, trois rôles rentiers.

⁷ Cf. AD56, L 970. Un arrêté du directoire du Faouët du 16 décembre 1790 souligne le souci de conservation des documents : « Le directoire, ouï monsieur le procureur syndic en ses conclusions, considérant le mauvais état où se trouvent les titres et papiers concernans les biens dépendans de la communauté de Langonnet, gissans dans les archives de la dite maison, la nécessité urgente d'en éviter le dépérissement et le besoin pressant d'y avoir recours journellement, a nommé pour commissaire le sieur Talhouarn à l'effet de descendre aux dits archives, faire la levée des scellés y apposés, rapporter procès-verbal de l'état actuel où se trouvent lesdits titres et papiers, concurremment avec le sieur Le Goarant, trésorier, de les faire enlever et transporter en ce directoire, à laquelle fin il a été fixé jour à demain 17 courant pour y procéder ». Après ce transfert, quelques pièces sont encore retenues par le receveur de l'ancien abbé et sont réclamées le mois suivant (arrêté du 13 janvier 1791).

⁸ Les dernières recherches de Louis Rosenzweig sont faites auprès de la mairie et du couvent des ursulines du Faouët en 1879, sans résultat (cf. AD56, 374 T 1). Dans son rapport au préfet du 15 juillet 1879, l'archiviste résume ses recherches comme suit : « je constaterai ici, pour mémoire, que les recherches faites par moi depuis une quinzaine d'années et renouvelées récemment pour parvenir à retrouver les archives de l'ancienne abbaye de Langonnet n'ont abouti qu'à un résultat négatif. J'ai tout lieu de croire que ces archives ont complètement disparu » (cf. AD56, 391 T 2).

⁹ Fils du trésorier du directoire qui avait effectué le transfert des archives de Langonnet vers le chef-lieu de district, l'amiral répond en 1866 à un courrier de Louis Rosenzweig : les chouans « n'épargnèrent pas les demeures des anciens fonctionnaires et je crois qu'au district ils brûlèrent tous les papiers. Je suppose que c'est dans cette circonstance qu'auront disparus tous les documents concernant Langonnet et bien d'autres » (cf. AD56, 375 T 1).

Modalités d'entrée :

Les quelques documents qui subsistent du fonds de l'abbaye de Langonnet sont entrés aux Archives départementales du Morbihan en plusieurs étapes. Les répertoires généraux du service de la première moitié du XIX^e siècle donnant trop peu de précisions sur les archives des communautés religieuses¹⁰, la première mention claire et datée des archives de l'abbaye de Langonnet est faite dans le répertoire général de 1850, où seul l'aveu fait par les religieux au roi en 1684 figure¹¹. Il est possible que ce document ait été transféré des archives du district du Faouët vers les Archives départementales suite à la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796). Cette loi ordonnant la réunion dans les chefs-lieux de département de tous les papiers acquis à la République semble cependant avoir été appliquée avec difficulté dans le Morbihan, comme le souligne le rapport de l'archiviste au ministère de l'Intérieur en 1817 : « À la suppression des districts, les troubles qui avoient agités pendant plusieurs années le département ayant occasionnés l'enlèvement et même la destruction des registres et titres des chefs-lieux, ils ne purent être remis qu'en partie et dans le plus grand désordre au chef-lieu du département »¹². Un second document – une notice historique du XVIII^e siècle concernant l'abbaye – est ensuite transmis aux archives du Morbihan par les archives des Côtes-du-Nord en 1855¹³. L'entrée des autres documents n'est pas documentée mais doit avoir lieu avant 1929, date à laquelle l'archiviste Gustave Duhem établit un répertoire manuscrit incluant les archives de l'abbaye de Langonnet¹⁴. Il est possible que certains proviennent des pères du Saint-Esprit installés à l'abbaye de Langonnet, qui, d'après la comtesse Du Laz, possèdent encore à la fin du XIX^e siècle quelques pièces concernant l'abbaye¹⁵.

CONTENU ET STRUCTURE**Présentation du contenu :**

Très lacunaire, le fonds comprend une notice historique et des documents ayant trait à la comptabilité et à la gestion des biens de l'abbaye. On note en particulier la présence d'un aveu rendu par les religieux au roi en 1684 et quelques documents concernant l'incendie de 1788 et les réparations qui ont suivi.

Tris et élimination :

L'ensemble du fonds est conservé de manière définitive et aucune élimination n'a été effectuée par les Archives départementales.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION**Statut légal :**

Les documents sont immédiatement communicables sous réserve que leur état le permette.

Modalités de reproduction :

Les documents sont reproductibles (photographies sans flash) sous réserve que leur état le permette.

¹⁰ Le répertoire général de 1838 (cf. AD56, 380 T 10) mentionne ainsi 96 liasses concernant « diverses communautés », sans qu'on puisse s'assurer que des documents provenant de l'abbaye de Langonnet y soit compris ou non.

¹¹ Cf. AD56, 380 T 11.

¹² Cf. AD56, 391 T 2.

¹³ Cf. AD56, 374 T 1.

¹⁴ Cf. AD56, 391 T 2 (rapport au préfet du 14 juillet 1929).

¹⁵ Cf. JEGOU DU LAZ (comtesse), « L'abbaye Notre-Dame de Langonnet », in *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome XII, 1894, p. 5. La comtesse évoque notamment des documents concernant divers travaux – en particulier un devis de travaux de 1736, financés par la vente d'une partie de la forêt de Conveau, ainsi que des documents relatifs à la construction de deux ponts et d'un colombier suite à un arrêt du conseil de 1750 (cf. JEGOU DU LAZ (comtesse), *op. cit.*, p. 202-203). Ces documents ne sont pas conservés aux Archives départementales du Morbihan et leur lieu de conservation actuel n'a pas pu être identifié.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Sources internes au service

Série B :

B 7655-7666 : minutes et registre de la juridiction de l'abbaye de Langonnet (1652-1790).

Les religieux de Langonnet apparaissent par ailleurs dans diverses procédures présentes dans les fonds d'autres juridictions. On note en particulier, dans le fonds de la sénéchaussée de Gourin, un procès-verbal de l'état des archives de l'abbaye en 1790 (B 2404) ; et dans la juridiction de Pontivy, une procédure opposant les religieux à l'abbé de Langonnet en 1663¹⁶ (B 6888).

Série Fi :

Des photographies de la salle capitulaire et des plans de l'abbaye transformée en haras sont conservés dans les sous-séries 1 Fi et 3 Fi.

Série H :

Le fonds de l'abbaye de Prières contient quelques documents concernant des rentes constituées par les religieux de Prières en faveur des religieux de Langonnet (3 H 34) et le vicariat général exercé à certaines périodes par l'abbé de Prières sur l'abbaye de Langonnet et les autres abbayes cisterciennes de la province (3 H 15).

Série J :

31 J 832 : procès opposant les religieux de l'abbaye de Langonnet à Gilles et Claude Jegou (1672).

Série L :

L 873 : comptes, inventaires de meubles, extraits du registre de délibérations du directoire du district du Faouët, pièces de procédure, correspondance concernant l'abbaye de Langonnet (1790-1791).

Série N :

N 785-788 : haras de Langonnet (1806-1860).

Série Q :

Plusieurs documents concernent la gestion des biens nationalisés de l'abbaye de Langonnet, en particulier dans les cotes Q 295 et Q 296.

Série W :

Des documents concernant l'abbaye de Langonnet sont conservés dans les fonds du service départemental de l'architecture et de la conservation régionale des monuments historiques, dans les sous-séries 1034 W et 1452 W.

Sources externes au service

Archives départementales du Finistère**Série H :**

3 H 1-3 : archives de l'abbaye de Langonnet. Les documents concernent la provision de l'abbaye (1586), le droit de justice (1714-1715) et des procédures (1754-1784).

Série B :

¹⁶ La majorité des pièces du dossier n'est pas communicable pour des raisons de mauvais état de conservation.

Des documents concernant les possessions forestières et les réparations de l'abbaye sont conservés dans le fonds de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Cornouaille à Carhaix et grurie royale de Quimperlé (21 B 43 et 365).

Archives départementales de Loire-Atlantique

Série B :

B 780-781 : aveux et dénombrement de l'abbaye de Langonnet (1493-1625).

Bibliothèque Nationale de France

Français 16817 (f°103-104) : extraits des cartulaires, titres et notes diverses concernant les abbayes de Langonnet et du Relec.

Français 20895 : recueil de titres originaux, copies, extraits, armes et tombeaux, concernant des abbayes et prieurés de France, formé par Gaignières et rangé par ordre alphabétique des monastères, du IX^e au XVII^e siècle. Les folios 17 et suivants concernent l'abbaye de Langonnet.

Français 22329 (f°287-291) : extraits des titres des abbayes de Lanvaux, Langonnet et Carnoët.

Français 25989 : quittances ecclésiastiques concernant l'abbaye de Langonnet.

Mélanges de Colbert 172 (f°149) : copie d'une transaction entre les religieux de l'abbaye de Langonnet et les vassaux de l'abbaye (1675).

Bibliographie :

DAVID (Albert), *Notre-Dame de Langonnet (1136-1936)*, Paris et Courtrai, imprimerie Vermaut, 1936. **[HB 1059]**

GUIRRIEC (Henri), *Le Haut-Ellé. L'abbaye de Langonnet. Histoire de la région de Gourin, Faouët, Langonnet, Priziac, etc.*, Priziac, imprimerie de l'ophelinat Saint-Michel, 1936. **[HB 6272]**

JEGOU DU LAZ (comtesse), « L'abbaye Notre-Dame de Langonnet », in *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome XII, 1894, p. 5-13, 117-127, 201-208). **[XIV U 2]**

LE MENE (Joseph-Marie), *Abbayes et prieurés du diocèse de Vannes*, Vannes, Galles, 1902, p. 293-313. **[U 274.41]**

SICAMOIS, « Notice sur l'abbaye de Langonnet. Copie d'un mémoire trouvé dans les Archives des Côtes-du-Nord et transmis au comité de publication de l'Association bretonne par les soins de M. Sicamois, archiviste du département », in *Association bretonne*, 1850, p. 51-57. L'original de cette notice est désormais conservé aux Archives départementales du Morbihan sous la cote 1 H 1. **[XIV U 19]**

INDEXATION

Matières :

institution monastique

Géographique :

Langonnet (Morbihan, France)

Organismes :

Abbaye Notre-Dame (Langonnet, Morbihan, France), Ordre de Cîteaux, Ordo Cisterciensis

Sommaire

1 H 1	Organisation générale	[après 1723]
1 H 2-3	Fonctionnement	1783-1790
1 H 4-8	Gestion des biens	1625-1798

Organisation générale

1 H 1 Notice retraçant l'histoire de l'abbaye.

[après 1723]

Fonctionnement

1 H 2 Comptabilité.

[1789-1790]

Quittances, facture, mémoires de frais, correspondance, connaissance, contrat passé avec un maréchal-ferrant.
Les documents ont des objets variés. Il est notamment question de provisions (vin et huile), de ferrage de montures et de vacations d'officiers de juridiction.

1 H 3 Emprunt accordé à l'abbaye du Relec.

1783

Reconnaissance de dette, correspondance.

Un des courriers concerne également une demande d'emprunt par l'abbé du Relec à l'abbé de Cîteaux.

Gestion des biens

1 H 4-5 Bâtiments.

1788-1790

1 H 4 Incendie.

1788

Procès-verbal de descente.

1 H 5 Travaux.

1789-1790

Contrat de travaux, correspondance, quittances, mémoire de frais.

Les travaux concernent notamment la maison abbatiale en partie incendiée et l'église.

- 1 H 6 Aveux et déclarations rendus au roi. 1625-1684
- Arrêt de la chambre des comptes en vue d'une publication devant la juridiction royale de Carhaix (1625), déclaration au commissaire à la réformation des domaines du roi (1683), aveu (1684).
- La déclaration de 1683 ne concerne pas le domaine de Gourin mais des biens au village de Kerbarts, dans la paroisse de Pluneret, dépendant du domaine d'Auray. L'aveu et dénombrement de 1684 contient, sur feuillets à part, une table des terres contenues dans l'aveu. Un autre feuillet à part comporte la transcription de la mention finale de l'aveu.
- 1 H 7 Partage des revenus entre les abbés et les religieux. 1725-1789
- Pièces de procédure, quittance.
- Les partages concernés ont lieu en 1725 et 1786.
- 1 H 8 Biens dans les paroisses du Faouët, de Landudec (Finistère), de Langonnet et de Plouray. 1630-an VI
- Actes de bail à ferme, acte de résiliation de ferme, déclarations, pièces de procédure.
- Les documents concernant la paroisse de Plouray sont relatifs au lieu de Kerourgant.

Tables de concordance

La lettre « p » indique que seule une partie de l'article est concernée.

Des nouvelles cotes aux anciennes cotes

Cotes actuelles	Cotes anciennes
1 H 1	1 H 3p
1 H 2	1 H 4p
1 H 3	1 H 4p
1 H 4	1 H 3p
1 H 5	1 H 4p
1 H 6	1 H 1, 3p
1 H 7	1 H 2p-4p
1 H 8	1 H 2p, 4p

Des anciennes cotes aux nouvelles cotes

Cotes anciennes	Cotes nouvelles
1 H 1	1 H 6p
1 H 2	1 H 7p-8p
1 H 3	1 H 1, 4, 6p-7p
1 H 4	1 H 2-3, 5, 7p-8p

Index

L'indexation porte sur les analyses et non sur les documents eux-mêmes.

Les entrées sont données en minuscules italiques pour les noms de lieux, en petites capitales romaines pour les noms de personnes physiques et en minuscules romaines pour les mots matières et les noms de personnes morales.

A

Abbaye Notre-Dame du Relec (Plounéour-Ménez, Finistère, France) : 3

K

Kerbarz (Pluneret, Morbihan, France ; lieu-dit) : 6
Kerourgant (Plouray, Morbihan, France ; lieu-dit) : 8

L

Landudec (Finistère, France ; paroisse) : 8
Langonnet (Finistère, France ; paroisse) : 8
Le Faouët (Morbihan, France ; paroisse) : 8

P

Plouray (Morbihan, France ; paroisse) : 8